



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/516

Genève, le 27 février 2025

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Modernisation de la base de données du BR pour les services de Terre et des logiciels associés**

Le Bureau des radiocommunications (BR) a mené à bien la modernisation de son système **TerRaSys** utilisé pour le traitement des assignations de fréquence des services de Terre. Ce travail a consisté à moderniser les serveurs et la structure de la base de données, ainsi que les différents modules logiciels associés.

Les modifications apportées à la structure de la base de données pour les services de Terre (**TerRaBase**) sont notamment l'ajout des nouveaux éléments de données, en application des décisions de la CMR-23 relatives à l'Appendice 4 du Règlement des radiocommunications décrites dans la Circulaire [CR/509](#) datée du 14 novembre 2024.

D'autres modifications ont été apportées au système **TerRaSys**, avec notamment l'amélioration de la présentation visuelle du logiciel offrant une présentation intuitive des outils et des temps de réponse plus courts, l'ajustement de l'organisation des données, ainsi que l'amélioration des définitions des tableaux et de l'efficacité de traitement des requêtes.

À compter de la BR IFIC 3042 qui sera publiée le 18 mars 2025, la base de données **TerRaBase** suivra la nouvelle structure des données. Cette transition sera simple et n'aura pas d'incidences pour les utilisateurs des outils fournis par le Bureau pour les fichiers d'image ISO de la BR IFIC (services de Terre), à savoir le logiciel **TerRaQ** pour consulter les données et le logiciel **TerRaNotices** pour créer et valider les fiches de notification électroniques. Il n'y aura aucun changement ou action supplémentaire à effectuer pour les utilisateurs de ces outils.

Les modifications apportées à la structure des données auront toutefois des incidences pour les logiciels tiers utilisés pour lire les données du fichier de base de données de la BR IFIC (services de Terre) au format SQLite. Par conséquent, les administrations et les autres utilisateurs ayant développé leur propre logiciel pour accéder directement aux données de la base de données **TerRaBase** sont invités à consulter les documents disponibles à l'adresse <https://www.itu.int/ITU-R/terrasys/docs> pour avoir des informations détaillées sur ces modifications de la structure.

Afin que cette transition se fasse sans heurt pour ces utilisateurs, le BR a également développé un «outil de conversion au format rétrocompatible», qui permet de générer automatiquement un fichier de base de données converti dans l'ancien format, de sorte que les logiciels conçus pour fonctionner avec la structure de données précédente accèderont au fichier de base de données converti pour le lire et il sera ainsi possible de continuer à les utiliser. Des informations détaillées sur la manière de procéder pour effectuer cette conversion sont également disponibles à l'adresse <https://www.itu.int/ITU-R/terrasys/docs> (sous l'onglet *Database Structure/Legacy Format*).

Le Bureau se tient à la disposition de votre Administration pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant le sujet traité dans la présente Lettre circulaire. Pour toute assistance, veuillez écrire à l'adresse brmail@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications